

OFFRE D'EMPLOI

SERVICE DE LA GESTION DES PERSONNES ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



Poste vacant

Affichage No

24690

16 juin 2023

AFFICHAGE 5 JOURS

Corps d'emploi : Conseiller / conseillère pédagogique **Poste :** Annuel temps plein
Secteur d'activité : Accompagnement secondaire

Poste	%	Lieu de travail	Supérieur immédiat
2104-6631	100	Intern. de Mtl (sec.) (Territoire Sud)	Marleau, Kim (Direction d'école primaire et secondaire)

Traitement : 27 \$ à 50 \$ / heure selon l'expérience et les qualifications.

Nature du travail

Sous l'autorité de la Direction d'école, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à assurer des tâches d'accompagnement, d'animation et de développement pédagogique au regard du Programme de formation de l'école québécoise, des encadrements légaux qui en balisent l'application et du PEI du Programme IB (International Baccalauréat). Ces tâches sont réalisées auprès des équipes-écoles couvrant l'ordre d'enseignement secondaire et des membres de la communauté éducative de celles-ci, en fonction des priorités définies par les Services éducatifs et des priorités découlant du projet éducatif des écoles.

Principales attributions

- 1 - Participer aux activités de concertation des Services éducatifs.
- 2 - S'approprier et diffuser l'information sur le Programme de formation de l'école québécoise et des encadrements légaux qui en balisent l'application.
- 3 - Soutenir les directions des écoles secondaires au regard des tâches suivantes : clarification des besoins au regard du développement pédagogique, élaboration mise en oeuvre et évaluation du projet éducatif.
- 4 - Soutenir l'équipe-école et assurer un leadership dans le processus d'évaluation et les stratégies d'évaluations en lien avec la sanction des études. Participer à la confection du calendrier des évaluations.
- 5 - En collaboration avec les CP des écoles secondaires ou en complémentarité de leur offre, soutenir les enseignants au regard des pratiques pédagogiques, de la gestion de classe, des relations maître-élèves, de la différenciation pédagogique ou de l'adaptation de l'enseignement aux diverses populations scolaires ou tout autre aspect lié aux encadrements légaux.
- 6 - Collaborer avec les CP disciplinaires des Services éducatifs à l'élaboration et à la réalisation des activités de formation ou d'accompagnement offertes aux enseignants.
- 7 - Accomplit toute autre tâche connexe à sa fonction.

Qualifications requises

Détenir un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié et détentrice d'une qualification légale.

Atouts

Expérience en adaptation scolaire.

Remarques

HORAIRE ET MANDAT :

Lundi au vendredi de 8h à 16h

Coordination du programme international.

Modalités de l'affichage

Comment postuler :

Les personnes souhaitant poser leur candidature devront postuler par Internet à l'adresse suivante : <http://affichage.csdm.qc.ca>. De plus, si vous éprouvez des difficultés à postuler en ligne, veuillez communiquer au (514) 596-6517, poste 2078 ou 6519 pour les postes réguliers ou au (514) 596-6517 poste 6545 pour les remplacements.

Processus de sélection :

Message important au personnel enseignant non régulier détenant un contrat souhaitant poser sa candidature sur ce poste : En obtenant ce poste, le personnel enseignant est réputé avoir démissionné de son contrat. En vertu de la convention collective, cela a pour effet de le radier de la liste prioritaire ou de rappel.

Période d'essai : Le personnel professionnel régulier à temps plein ou à temps partiel est soumis à une période d'essai de douze (12) mois, à compter de la date de son entrée en service à la commission comme personnel professionnel régulier.

Responsable	Date limite
Mathilde Branconnier Conseillère en gestion de personnel	22 juin 2023 16h00

Seules les candidatures reçues au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à l'intérieur du délai seront considérées.

Le personnel du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert. Veuillez noter que l'interdiction de porter un signe religieux s'applique aussi lors d'un changement de fonction vers une fonction d'enseignant, de direction et direction adjointe d'établissement, et ce, même pour le personnel engagé avant le 28 mars 2019. Pour en connaître plus sur cette Loi : Loi sur la laïcité de l'État.